Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_02-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2026
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Stéphane CLÉRICI, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Stéphane LE FUR, Valérie SABLÉ
Absent ayant donné pouvoir : Yasmina BOMIN à Édith DAVENET - Antoine LE QUERE à Hervé LE TEXIER
A été élu secrétaire : Valérie BÉRA

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – ROUTE DE MÉNÉHY

Morbihan Énergies souhaite réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de télécom, éclairage public et électrique Route de Ménéhy.

Morbihan Énergies demande l'accord à la Commune de SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC pour effectuer l'effacement de ces réseaux et une participation financière qui sera de :

Réseau Télécom : 30 700.00€ HT

Réseau Éclairage : 45 670.00 HT – 13 239.00 € (Participation de Morbihan Énergies = **32 431.00 € HT**

Réseau électrique : **14 840.00 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Route de Ménéhy**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)